

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1680

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la rue de l'Industrie - Autorisation donnée aux futurs acquéreurs d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Grout, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1680**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la rue de l'Industrie - Autorisation donnée aux futurs acquéreurs d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat, la société civile immobilière (SCI) UTEI et la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) ont sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement d'une partie de la rue de l'Industrie à Bron, représentant une superficie de 296 m² environ.

Cette demande intervient dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Genêts dont la programmation mixte activité commerciale et logement est portée en partenariat par la Ville de Bron et la Métropole.

II - Principe de déclassement et autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme

Le déclassement porte sur une partie de la rue de l'Industrie à Bron représentant une superficie de 296 m² environ.

Des études techniques ont d'ores et déjà été engagées par les services de la Métropole afin de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement, étant entendu que le dévoiement éventuel des réseaux sera à la charge des organismes susmentionnés.

Il est proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la rue de l'Industrie à Bron.

Le déclassement interviendra par délibération ultérieure, après constatation de la désaffectation dudit bien.

Par ailleurs, les organismes précités sollicitent l'autorisation de déposer toute demande d'urbanisme nécessaire à leur projet.

Il est donc également proposé que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise d'ores et déjà les organismes susmentionnés à déposer toutes les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation de leur projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - le principe du déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la rue de l'Industrie à Bron et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

b) - l'OPH Est Métropole habitat, la SA d'HLM Rhône Saône habitat, la SCI UTEI et la SIER à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation de leur projet, en particulier tout permis de construire et toutes autorisations d'urbanisme sur la partie de la rue de l'Industrie objet du présent déclassement.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289619-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
